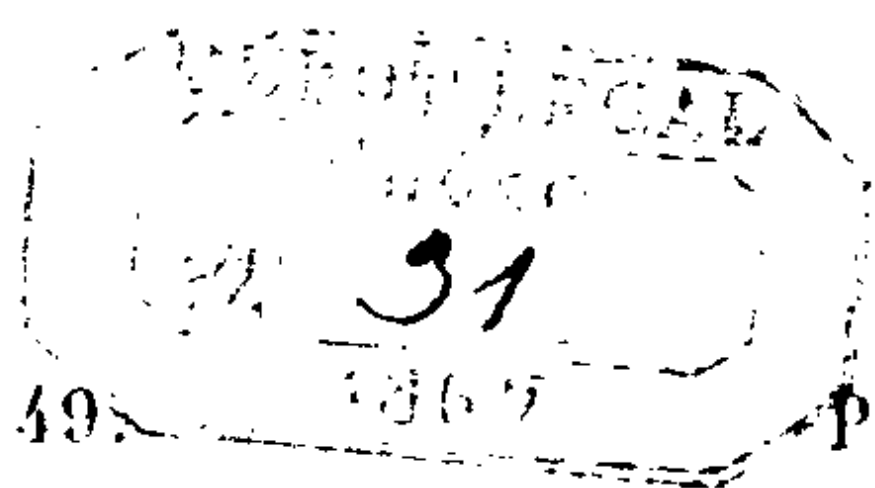




Quatrième Année. — N° 49

PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Dimanche 27 janvier 1867.

ABONNEMENTS

LYON

Un an. 7 fr.
Six mois. 4 »

DÉPARTEMENTS

Un an. 9 fr.
Six mois. 5 »

ÉTRANGER

SELON LES DROITS DE POSTE

Les abonnements sont reçus à partir du 1^{er} de chaque mois; ils se paient d'avance aux bureaux du journal ou en mandats sur la poste à l'ordre du direct.-gerant. L'administration ne répond pas des abonnements qui seraient contractés chez ses dépositaires et desservis par ces derniers.

LA VÉRITÉ

JOURNAL DU SPIRITISME

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

AVIS

Les manuscrits qu'on voudra bien nous adresser seront soumis à l'examen du comité de rédaction et inscrits à tout de rôle, s'il y a lieu de les insérer.

Malgré cette mesure, les divers travaux publiés par la VÉRITÉ n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

Les lettres nécessitant réponse devront être accompagnées d'un timbre-poste. — Envoi franco des lettres et manuscrits.

Tout ouvrage dont il sera déposé aux bureaux deux exemplaires, sera annoncé ou analysé.

Bonne foi.

La bonne parole de l'abondance du cœur, et pourquoi l'homme de bien tire de bonnes choses du bon trésor de son cœur; et l'homme méchant tire de mauvaises choses du mauvais trésor de son cœur. (Christ. — Évangile selon S. Mathieu, ch. xii, v. 34 et 35.)

Sagesse.

Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups; soyez donc prudents comme des serpents et simples comme des colombes.

(Christ. — Évangile selon S. Mathieu, ch. x, v. 16)

Charité.

Quand je parlerais toutes les langues des hommes et même des anges, si je n'ai pas la CHARITÉ, je suis comme l'airain qui résonne, ou comme la cymbale retentissante.

(I. Épître de S. Paul aux Corinthiens, ch. xiii, v. 1.)

Bureaux à Lyon, rue de la Charité, 48.

AVIS

Nous prions les personnes dont l'abonnement est expiré le 1^{er} janvier 1867, de vouloir bien nous faire parvenir le montant de leur réabonnement sans le moindre retard; dans le cas contraire nous nous verrions forcé d'interrompre l'envoi de notre feuille.

LUMIÈRE DU SPIRITISME

(CINQUIÈME ARTICLE.)

(Suite et fin. — Voir le dernier numéro.)

Si le Christ, le seul homme-Dieu que la terre ait porté, le seul être véritablement Pneumatique, Awénique, Elohique, a fait des miracles plus spontanés et plus accentués que tout autre, c'est qu'il était choisi pour le sublime rôle de Messie et de porteur du Verbe avec lequel il s'est uni, non pas par privilège, mais comme récompense de son avancement hors ligne. Il était donc venu avec des Esprits sympathiques de son ordre, connaissant toutes les lois de la création et les pliant à leurs desseins. C'est là ce que notre divin maître appelle les anges de son père. Le Christ est le Dieu de notre humanité, qui devait s'unir comme Fils de l'homme à la divinité et pouvoir être nommé Fils de Dieu, nous servant de médiateur pour le devenir tous à notre tour par son exemple et par son imitation. C'était vraiment le Dieu de la terre devant lequel tous les faux dieux devaient disparaître. Car nous l'avons dit, ces dieux n'étaient que des hommes avec tous leurs vices et toutes leurs passions. Tous les miracles sont des produits du monde spirituel, avec la permission d'autres avec la volonté de Dieu. Ils ont tous lieu naturellement, et d'après les lois de la création; nous leur conservons leur nom (mirum, chose surprenante et inexplicable à l'époque). Le Spiritisme est donc à la fois la clé de l'histoire humaine chez tous les peuples et à tous les siècles; mais il est aussi la clé de notre histoire divine que nous écrirons plus tard page à page dans la série indéfinie de nos pérégrinations progressives.

Telle est la profession de foi que nous opposons en toute logique, à M. de Mirville. Il demandait une explication qui s'adaptât à tous les phénomènes anciens et modernes de manifestations d'Esprits; il doit être satisfait, car il n'y a pas de fait qui ne soit complètement couvert par la nôtre, tandis que son démonisme n'est pas dans le même cas. Nous allons maintenant le démontrer.

Nous sommes de l'avis de M. de Mirville sur un point. Les systèmes négateurs ont fait leur temps, et l'école de Littré et de Renan, en poussant la négation jusqu'à ses dernières conséquences, en ont fait sentir le vide et le néant. Cette école est morte à présent. Reste donc le Spiritisme qui, comme on vient de le voir, explique tout, et l'angélographie soi-disant catholique, bourrée de démonisme. Cette angélographie n'est pas catholique, c'est-à-dire universelle, car elle est repoussée par le bon sens et par la raison générale. Prouvons-le :

En dehors d'abord de la secte catholique qui la soutient et de quelques communions protestantes, nous disons qu'elle ne serait admise par aucun penseur distingué : or, nous élaguons, et pour cause, ceux à qui on persuaderait de par une autorité quelconque les plus grandes absurdités, ceux qui ont pour ligne de conduite la foi aveugle. Même dans la secte catholique, la plupart de ceux qui raisonnent leurs croyances, n'admettraient jamais la doctrine surannée du diable et de l'enfer. Nous venons de prouver son impossibilité philosophique et théologique dans les articles précédents, établissons son absurdité choquante en fait et dans ses applications.

Hors de l'église catholique point de salut. Il est clair qu'avec cette maxime, tous les miracles des autres temples et des autres religions, si bien et si naturellement expliqués par le Spiritisme, ne seront dus qu'à des prestiges diaboliques.

Les autres sectes qui sont tout aussi intolérantes, le jansénisme, l'évangélisme, le quakérisme, le méthodisme, ne verront des prodiges divins que dans leur sein.

Ainsi les miracles très-authentiques constatés auprès du tombeau ou par l'intercession du diacre Pâris, seront tous l'œuvre de Satan. Nous ne voyons pas trop comment on pourrait ranger dans le démonisme les sept guérisons de premier ordre dont nous avons fait mention à propos du livre de M. Mathieu. Mais les convulsions, dira-t-on, voilà la griffe du diable ? Par malheur, nos adversaires ne savent-ils pas que les mêmes phénomènes de convulsions se produisaient fréquemment dans la pri-

mitive église, sur les femmes et les enfants qui allaient dormir au tombeau des saints et qui n'étaient guéris, quelques-uns du moins, qu'après avoir passé par là ? Le fait est solennellement attesté.

Le même raisonnement des catholiques s'étend aux prophètes des Cevennes, aux miracles du protestantisme, du méthodisme, du quakérisme, du bouddhisme, tout aussi bien attestés que ceux de saint Médard ; de façon, qu'après s'être anathématisées réciproquement, toutes ces sectes religieuses ne veulent rien voir de bon ailleurs que chez elles, et attribuent le bien des guérisons, des conversions, des faits édifiants et utiles au démonisme chimérique qu'elles se jettent réciproquement à la face.

Comparez cette conduite à nos explications qui font la part du bien et celle du mal, qui sont toutes naturelles et conformes à la saine raison. Lecteurs, ensuite prononcez.

Vous avez là notre profession de foi, notre *Credo* spirite au sujet des manifestations de l'histoire, jugez en connaissance de cause.

Mais nous rentrons maintenant dans le catholicisme, et nous n'en sortons pas.

Voici des madones qui tournent les yeux, des statues de saints qui sont couvertes de sueur, des médailles miraculées, des crucifix ensanglantés, des hosties qui se tachent de sang avec des figures diverses (comme chez les Vintraïstes). Ces faits ne peuvent être niés, certifiés qu'ils sont tous par des témoins imposants.

Or, nous demandons à M. de Mirville si c'est Dieu, les anges, la Vierge ou les saints qui se livrent à ces jeux puérils, sans but et sans portée autre que de maintenir la foi à tel ou tel pèlerinage, à telle ou telle superstition ? Nous ne lui faisons pas l'injure de supposer qu'il nous réponde par l'affirmative.

Mais alors c'est donc le diable, puisque selon vous il ne peut pas y avoir d'autre explication de ces phénomènes, alors voici Satan qui intervient aussi dans les miracles du catholicisme.

Nous disons nous que ce sont des âmes qui ont vécu dans ces pratiques minutieuses, dans cette foi étroite et bornée, qui, n'ayant pas de suite acquis la science infuse, ont conservé encore leur attachement et leurs préjugés et cherchent à les faire prévaloir après leur mort.

C'est, par exemple, l'Esprit d'un religieux ou d'une nonne, dévoué à son monastère ou à sa congrégation, et qui veut les mettre en relief par ces prodiges posthumes. On peut supposer mille motifs tout humains et plus ou moins avouables.

Comparez encore l'hypothèse grossière de votre démon, avec la nôtre toute rationnelle, logique et conforme à toutes les exigences.

Autre exemple tiré de l'un des nôtres :

Voici un écrivain spirite qui accueille d'après les Esprits, se prétendant les Apôtres, le *docétisme*, c'est-à-dire la vieille opinion que le Christ n'est pas venu en chair ici-bas, qu'il n'en avait que les apparences. Nous sommes ici de votre avis, et nous croyons que cette manière de voir est fautive, alambiquée et donnant lieu à plus d'embarras qu'elle ne lève de sérieuses difficultés. Irons-nous dire avec vous, prédisant dans votre 4^e volume le retour du *docétisme* parmi nous, que les Esprits qui ont fait ces dictées sont des démons ? Mais alors nous vous demanderons comment ces démons ont pu écrire à côté de cette erreur, les pages de la morale la plus sublime, les commentaires les plus

saisissants sur les préceptes de l'évangile ! Pour gagner un point de doctrine presque insignifiant à la conduite, ils se seraient exposés à convertir et à inspirer le bien. Or, comme Dieu nous juge plus par nos œuvres que par nos opinions de bonne foi, il s'ensuivrait que Satan aurait lui-même récolté des âmes pour le ciel. Ce sont des Esprits encore imbus de cette opinion qui a même de nos jours de rares adhérents, qui ont voulu la soutenir et la faire triompher tout en portant au bien leurs frères par leurs excellents conseils moraux.

De quelque façon que nous nous tournions, que nous cherchions l'application du démonisme soit au point de vue des faits matériels, soit au point de vue des enseignements intellectuels, nous trouvons que cette application est impossible et en tous cas trop tourmentée pour être simple et naturelle comme la vérité.

Notre doctrine, au contraire, est constamment saisissante, vraisemblable, conforme à la raison de tous ; elle est la clé universelle qui explique tout, s'applique à tout, coordonne tout.

Elle est donc la lumière de l'humanité ; c'est une des révélations progressives de Dieu.

PHILALÉTHÈS.

LES MÉDIUMS GUÉRISSEURS

(DEUXIÈME PARTIE)

(Huitième article. — Suite et fin.)

Allan Kardec fait d'abord très-judicieusement observer que la médiumnité guérissante ne peut jamais être une profession. Elle est un don qui dépend de la permission de Dieu et de l'assistance d'un ou de plusieurs Esprits ; or ce don peut être retiré, et l'on ne doit jamais compter sur sa persistance.

Puis, comme c'est un don, il ne faut jamais en retirer profit, d'après ce principe : *Donne gratuitement ce que tu as gratuitement reçu.*

Voilà la règle générale qui a bien des exceptions.

Si l'individu qui en est doué est riche ou peut se suffire, il n'y a pas de difficulté. Mais s'il est pauvre, cultivateur labourant son champ de ferme à la sueur de son front, ou bien ouvrier ne devant sa subsistance qu'à son travail manuel et ininterrompu, et qu'il veuille cependant, pour être utile à ses semblables, exercer la faculté dont il est investi, il lui sera permis de recevoir en échange de son temps perdu et peut-être de l'innervation produite sur son organisme par un commerce spirituel si fréquent, des dons ou des aumônes des personnes qu'il guérira ou soulagera. Mais il ne doit rien exiger d'elles, ne pas tarifier ses services. Par là il pourra à bon droit se défendre contre l'accusation d'escroquerie.

Echappera-t-il au délit d'exercice illégal de la médecine ? La question se complique sur ce point. D'abord le salaire est insignifiant ici ; tant qu'on n'a pas reçu de la Faculté le bonnet de docteur, c'est-à-dire le droit *purgandi, saignandi et occidendi*, on ne peut pas soulager même gratuitement ses frères.

Mais tant que les médiums guérisseurs se borneront à une médecine purement spirituelle, qui est la vraie et la préférable, ils ne risqueront rien, puisqu'on n'y croit pas. Seulement, si pour aider cette médecine spirituelle, ils ordonnent quelques remèdes matériels, je crois qu'ils échapperont difficilement à l'application de la loi.

Nous ne sommes pas, à cet égard, aussi avancés qu'en Angleterre, où règne l'idéal de l'avenir, la liberté de la médecine, et nous devons encore compter avec la routine et les préjugés.

Les guérisons que l'on peut opérer par la médecine spirituelle sont de deux catégories : 1^o guérisons instantanées et radicales ; 2^o guérisons après aggravation de souffrances et même après

accidents nerveux tels que convulsions. Les premières sont dues surtout à des Esprits supérieurs et de premier ordre, quoique les secondes se retrouvent dans la vie de plusieurs saints et auprès de leurs tombeaux. N'avons-nous pas vu déjà qu'au temps de Julien, plusieurs personnes, surtout des chrétiennes, n'obtenaient le rétablissement de leur santé, aux sépultures des saints, qu'après des convulsions qui reproduisent ce que l'on a vu plus tard au cimetière de saint Médard où reposait le diacre Paris ? Les guérisons par aggravations antécédentes et par convulsions tiennent donc quelquefois aux nécessités de l'organisme, et ne sont pas toujours un indice de l'infériorité de l'Esprit guérisseur, ni des médiums qui lui servent d'intermédiaire. Toutefois, il convient de remarquer que le Christ n'opéra jamais que des guérisons de la première catégorie, ce qui s'explique par la puissance fluidique du Messie divin admirablement assisté d'en haut.

Parmi les médiums guérisseurs il faut encore distinguer les spécialistes, les universels, les médiums d'occasion et ceux d'habitude.

Les universels sont rares ; le prince de Hohenlohe en est le type le plus frappant. Nous avons plus particulièrement insisté sur cette étrange figure, parce que depuis 1820 où l'on en parla, il avait été presque oublié. Nous avons recueilli avec soin toutes les relations que nous avons pu nous procurer, au risque même des répétitions. Il faut remarquer à son sujet que s'il est *médium* universel, il invoque le Messie, le Christ, qui lui-même avait eu cette qualité au suprême degré.

La plupart des médiums sont spécialistes ; il y a des toucheurs pour les brûlures, d'autres pour des foulures et des entorses ; ceux-ci pour des fractures, ceux-là pour des œdèmes et des hydropisies. Ils sont spécialistes parce que l'Esprit qui les dirige l'est aussi. Nous pourrions faire voir plus tard à propos des *Esprits guérisseurs* dans l'antiquité et de nos jours, que tel est en effet le caractère général de leurs interventions. *Hercule* ou l'Esprit qui en jouait le rôle, ne guérissait que les forçures des athlètes ; *Lucine* délivrait les femmes en couches ; *Sérapis* et *Esculape* excellaient à guérir telles ou telles maladies plutôt que telles autres. La même spécialisation se fait remarquer de nos jours dans le pouvoir guérissant des Esprits. *Saint Hubert* préserve et sauve de la rage ; *saint Caprais* s'attaque plus particulièrement aux rhumatismes ; la source qu'à fait jaillir l'Esprit de la grotte de Lourdes guérit spécialement les maux d'yeux.

Le médium guérisseur d'habitude connaît son pouvoir et sait qu'il peut l'exercer. Il en est autrement du médium d'occasion. Vous l'avez été, vous pouvez l'être, ami lecteur.

Vous vous trouvez un jour, par exemple, dans un cercle d'amis, ou dans une foule ; là une personne est prise d'un évanouissement subit, crise de nerfs ou congestion cérébrale. Quelquefois alors spontanément vous invoquez l'assistance des bons Esprits et l'apport de leurs moyens fluidiques ; vous étendez les mains au-dessus de la tête du patient, et vous savez que vous êtes exaucé lorsque vous sentez un frémissement particulier dans vos doigts et le passage du fluide bienfaisant que vous êtes chargé de transmettre au malade pour sa guérison ou son soulagement.

Concluons que la médiumnité guérissante est de toutes les époques et de tous les pays ; mais elle n'a été bien expliquée que de nos jours, par les doctrines de notre école.

Ce travail n'est qu'une esquisse, l'histoire complète des médiums guérisseurs, des toucheurs, rebouteurs est encore à faire et se fera tôt ou tard. A. P.

UNE SCÈNE DU JUGEMENT PAR LA PIERRE BRANLANTE. — MAJESTÉ DU CULTE DRUIDIQUE (1).

L'épreuve judiciaire de la pierre branlante devait offrir un caractère propre à émouvoir au plus haut point. Sans doute qu'elle se passait au milieu des circonstances les plus graves et

les plus solennelles, comme tout ce que les druides avaient l'habitude de faire. Reportons-nous-y par la pensée, et tâchons de nous représenter un fidèle tableau d'une de ces grandes scènes du monde primitif. Plaçons-la, pour plus d'intérêt, à l'époque fatale où la Gaule, dans un dernier et suprême effort, s'agita convulsivement pour repousser la domination romaine.

Un Gaulois semblable à l'Eduen Divitiacus, au Nervien Verticon et à tous ces traîtres qui, désertant la cause nationale, favorisèrent les succès de l'étranger, est soupçonné d'entretenir avec les émissaires de César de criminelles relations.

D'un autre côté, la femme d'un chef est accusée de s'être laissé séduire par les artifices de ce traître et d'avoir entretenu avec lui un coupable commerce ; on ajoute même qu'elle a été jusqu'à vendre à prix d'or le secret de l'Etat, qu'elle a surpris de la bouche trop confiante de son époux.

Les euhages, les sibylles du collège druidique, consultés, ont donné toute certitude à cet égard ; mais les preuves manquent et les accusés s'obstinent à nier.

Le peuple, dans sa colère, demande une prompt justice ; mais les druides assemblés calment cette impatience cruelle, et veulent que des épreuves nouvelles viennent ratifier les premières révélations de l'esprit divinatoire. On convient de proposer le *gabbha-bheil* ou l'épreuve du feu, ou bien que la cause soit déferée à la manifestation de la sainte pierre du sort. On s'arrête à ce dernier genre d'épreuve. On attend, pour la solennité judiciaire, que l'astre des nuits soit dans la plénitude de sa clarté, car cette phase nouvelle va justement coïncider avec le septième jour de la semaine, consacré au radieux Belenus, et c'est dans ces circonstances astrales que les druides aiment surtout à placer la célébration de leurs actes de justice et de religion. La population du canton ou *gau* cellique est convoquée à cet effet pour le jour convenu. L'état de l'atmosphère, la saison, permettent de la réunir autour des pierres consacrées, lieux habituels du culte.

Elle devra se rendre, à l'heure où les travaux champêtres ont cessé, dans la forêt où git le sanctuaire du tout-puissant Esus. Ce sanctuaire s'élève sur un monticule fait de main d'homme. C'est une clairière de forme circulaire, circonscrite dans une enceinte compacte de grands chênes dont les troncs noueux sont labourés de rides séculaires. Au milieu de la sombre clairière s'élève un autre chêne, consacré d'une manière particulière, que le souffle du tout-puissant Esus, dit-on, vient parfois agiter quand il s'agit de rendre des oracles suprêmes. C'est le *sacri-vi*, l'arbre de la force sainte. Les druides le consultent en observant le mouvement des feuilles. Aux branches sont suspendues une hache et une épée. Près de là est une fontaine dont les eaux limpides s'écoulent par un canal souterrain. Elle est consacrée au génie protecteur du canton. Une croix de pierre, caractère symbolique du principe de la vie, la surmonte. C'est là que les habitants, guidés par les visions salutaires des druidesses préposées aux soins de la santé publique, vont puiser avec foi le breuvage qui devra les guérir lorsque les malades y auront fait immersion du gui sacré, de la verveine, du samolus et de la jusquiame. De l'autre côté du chêne, sous un vaste ombrage, s'élève l'autel des sacrifices, le dolmen sacré au-dessus duquel retentissent les paroles saintes des druides. Les ossements de plusieurs des vénérables prêtres de leur caste sont inhumés sous les assises de l'autel. Une énorme table de pierre, vierge de tout travail humain, reposant sur des pivots non moins énormes, compose ce monument. A l'extrémité de la clairière se trouve la pierre du sort, lourde masse en équilibre sur une roche conique et dont les oscillations doivent servir d'oracle à la justice. A l'entrée de la clairière s'élève un immense liehavan, sous lequel les prêtres et les initiés passent pour se rendre dans le sanctuaire. Plus bas, le long de l'avenue, sont deux gigantesques *menhirs* s'inclinant comme d'immenses obélisques vers l'orient. Ils symbolisent le soleil et la lune.

L'imagination du peuple est frappée du volume de ces énormes blocs de pierre étrangers au sol du pays, et se

(1) L'article qu'on va lire n'est pas un pur objet d'imagination, résultat de suppositions arbitraires. Il résulte de nos études sur le druidisme. Ce que nous y racontons est conforme aux usages et institutions de cet antique culte. Le manque d'espace nous empêche de citer les autorités.

demande comment et à l'aide de quelle force ils ont pu être transportés là, et, dans son impossibilité de s'expliquer un tel mystère, il croit avec les druides que ce sont les Titans, les antiques Atlantes qui, par leurs arts magiques, ont provoqué pour cela l'action des génies. Ça et là, dans le sanctuaire sylvestre, s'élèvent des grottes formées de larges pierres rapprochées. Là vivent de racines et de légumes, livrés à une contemplation perpétuelle, de saints ascètes, ermites du druidisme. La vénération du peuple les entoure plus que tous les autres hommes; ils sont regardés comme les saints du Tout-Puissant; leurs moindres paroles sont des oracles, leurs prières et leurs bénédictions, des talismans. Ils se sont rendus dans l'enceinte sacrée, y attendant le reste des druides, et ont allumé des torches résineuses autour du dolmen.

Bientôt la brillante Hélanus, qui a illuminé de ses doux rayons ces sombres lieux, disparaissant à l'horizon, annonce l'heure de minuit. Le peuple depuis longtemps est arrivé. Il s'est pressé en foule autour de l'enceinte; sans oser y entrer toutefois. Après avoir, par une attitude silencieuse et recueillie marqué la profonde vénération que lui inspirent et les lieux sacrés, et les saints ermites qui s'y trouvent, le peuple a fini par s'asseoir sur les abords du fossé qui défend l'enceinte, où des couches épaisses de fougères ont été amoncelées. Là il s'entretient et des guérisons merveilleuses dues à la foi que des malades ont eue dans les eaux de la fontaine sainte, et de la pierre mouvante, toujours infailible dans ses jugements, et de l'enceinte sacrée où l'Esprit de Dieu habite et que nul profane ne peut violer sans encourir les plus terribles châtiments! Ils racontent que parfois dans les grandes circonstances on a vu dans cette enceinte les prodiges les plus extraordinaires. Tandis que les eaux de la fontaine sacrée bouillonnaient, qu'une vapeur s'en élevait et environnait d'une auréole lumineuse l'antique dolmen, on avait vu, à la voix des druides, la pierre mouvante s'agiter coup sur coup, les bocages s'émouvoir et trembler, des sons terribles, mugissants, sortir de dessous les pierres saintes, les arbres abattus se redresser, d'autres naître spontanément, et le chêne sacré brûler sans se consumer, tandis que son feuillage bruissait au milieu des éclairs!

« Oh! Esus est grand, disent ces hommes de foi, et combien les druides, vieillards éprouvés, héritiers des croyances antiques, sont ses dignes ministres! »

Tandis que ces paroles circulent dans les groupes assemblés, une musique harmonieuse retentit tout à coup dans l'épaisseur des fourrés. De graves chants s'y mêlent. Cette musique provient de la corporation des bardes qui s'avancent en tête d'un vaste cortège, tenant dans la main la harpe ou *croth* aux sons magiques. Des hommes portant la lance d'une main et de l'autre une torche d'écorce de bouleau éclairent le cortège: ce sont les guerriers du canton. Ils s'avancent la tête couronnée du genêt, symbole de l'adresse. Le *trenym*, brenn ou chef de leur clan, est au milieu d'eux, l'épée du commandement à la main. Tous doivent former autour de l'enceinte la ligne de séparation du peuple d'avec le collège des druides. Ceux-ci apparaissent au milieu du cortège, précédés de leur doyen. Tous se montrent vêtus de la longue robe blanche de fin lin, les pieds nus, la tête ceinte d'une couronne de feuilles de chêne sous laquelle pend un long voile de même étoffe qui les enveloppe en forme de manteau. Ils portent sur leur poitrine une chaîne d'or, symbole d'un des dogmes de la religion qu'ils enseignent. Les eubages et les druidesses les suivent, celles-ci également vêtues de fin lin et ceintes de la couronne sacrée. Tous portent à la main un rameau de l'arbre béni. Les deux accusés que l'on va déférer au jugement du sort, garrottés de solides liens, suivent escortés par des hommes d'armes. Ils se tiendront agenouillés à l'entrée du sanctuaire, sous le lichaven, attendant que le sort se prononce sur eux. Enfin à la suite du cortège viennent des hommes, les uns portant des paquets de torches propres à pro-

longer l'illumination du sanctuaire, les autres la colossale statue d'osier du dieu Teutatès qui doit servir au supplice des coupables.

Lorsque le cortège a pris place autour de l'autel de pierre en s'y rangeant gravement dans un ordre hiérarchique, une épée, symbole du sacrifice, est plantée sur le dolmen, à la vue de tous. Une oblation de miel est offerte. Alors retentit de nouveau le concert harmonieux des bardes. Ils entonnent d'une voix mâle, et sur un rythme noble et lent l'hymne de l'invocation. Quand ils ont cessé, l'archidruide prend la parole.

Il rappelle que dans toutes les occasions, qu'il se soit agi des grandes fêtes du soleil, ou qu'on ait eu pour but de chanter les louanges d'Esus et de toute la milice des dieux, soit enfin qu'on ait eu à procéder comme en ce jour aux cérémonies d'une solennité judiciaire, on s'y est préparé par les chants et la prière, et qu'au nombre des prières a toujours figuré la récitation, par un jeune aspirant druide, de quelques-unes des saintes *triades* de la foi druidique.

A ces paroles, un des plus jeunes druides se détache des rangs de sa corporation, s'avance sur le devant du dolmen, et, d'une voix claire et forte, prononce les paroles suivantes:

« Nous reconnaissons et adorons un Dieu suprême, cause universelle et principe de tout, sans principes lui-même, et dont l'esprit, comme un réseau infini, a toujours été modifiant et vivifiant la matière en flottant sur la surface des vagues de l'éternité. L'espace est sa demeure, le chêne le sanctuaire où il séjourne quand il descend sur la terre pour y répandre l'immensité de ses bienfaits. Nous croyons qu'il existe en-dessous de lui et en lui une série hiérarchisée d'êtres spirituels, ouvriers de ses œuvres, messagers de ses volontés, et qui ne sont qu'autant de dénominations de ses nombreux attributs, des diverses énergies ou opérations de la nature. Partout où les traditions de l'antique culte se sont conservées, on a adoré et imploré ce père des humains, cet être suprême dont le feu est l'emblème. Nous l'avons toujours désigné sous le nom d'Esus, le très-haut, l'éternelle lumière. Nous n'avons cessé de lui rendre hommage dans les bois solitaires et sacrés où il aime le mieux à se manifester. Voilà pourquoi, lorsque nous entrons dans ces sombres bocages, nous portons une chaîne, emblème de la dépendance qui doit plus particulièrement nous soumettre à sa volonté, nous lier à son esprit. Dans le dessein d'exercer la raison et la volonté de l'homme, Esus livra à sa contemplation les merveilles visibles de la création, mais il jugea à propos de limiter notre science dans un cercle que nous ne pouvons franchir, nous laissant ignorer son origine, les lois avec lesquelles il gouverne et administre toutes choses, comme incompréhensibles et au-dessus de la portée des êtres créés. Tout ce qu'il a bien voulu faire dans sa bonté infinie, c'est de nous révéler les lois de notre existence propre, notre origine, notre destinée et les préceptes moraux qui doivent nous guider dans cette vie d'épreuves. Voici quelques-unes de ces lois et préceptes:

« Il existe trois phases nécessaires de toute existence par rapport à la vie: le commencement dans *Annoufn*, l'abîme; la transmigration dans *Abred*, l'humanité, et la plénitude dans le ciel ou le cercle de *Gwynfyd*; et sans ces trois choses nul ne peut être, excepté Dieu.

« Trois états successifs des êtres animés: l'état d'abaissement dans *Annoufn*, l'abîme; l'état de liberté dans l'humanité ou *Abred*, l'état d'amour ou de félicité dans le ciel ou *Gwynfyd*.

(La suite prochainement.)

Pour tous les articles non signés

LE DIRECTEUR GÉRANT, E. EDOUX.